

Règlement – 4^e Concours de Nouvelles de BERRIC

- **La Médiathèque de Berric organise son quatrième concours de nouvelles.**
La nouvelle est un texte court, comportant peu de personnages, s'appuyant sur la concentration de l'histoire et comportant une chute.
- Le concours s'adresse à toute personne n'ayant jamais été publiée à compte d'éditeur.
Il est divisé en deux catégories :
 - Catégorie « adultes » : pour les personnes de 18 ans et plus au 1^{er} janvier 2022
 - Catégorie « jeunes » : pour les personnes de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2022
- Le texte doit être écrit en français. Il doit être totalement inédit.
Une appréciation sera portée sur la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.
- Chaque texte devra s'inscrire dans le thème du Salon du Livre de Berric qui a lieu le 16 octobre 2022, à savoir : « **Terroir, Histoire et Patrimoine** » et répondre à la question suivante : « **Mais où est passée Marie-Joseph Guillemette ?** »
- Dans la forme, le texte devra :
 - Comporter entre trois et cinq pages
 - Être écrit en police Arial Taille 11 (ou Times New Roman Taille 12)
 - Comporter des Interlignes simples et des marges de 2.5cm (haut, bas, gauche, droite)
 - Être imprimé en recto uniquement
 - Comporter un titre figurant dans la partie « En-tête » de chaque page
 - Comporter le numéro de page dans la partie « Pied de page » de chaque page
 - Être adressé en quatre exemplaires en version papier et un exemplaire en version informatique par mail à l'adresse suivante : concours.berric@gmail.comChaque exemplaire papier sera agrafé.
- Tous les genres (policier, science-fiction, humoristique, récit, etc.) sont admis.
Les textes collectifs ne sont pas autorisés.
Le texte doit être inédit, n'avoir jamais été publié ou primé.
Chaque auteur ne peut présenter qu'un texte.
Tout propos raciste, xénophobe, diffamatoire, injurieux ou calomnieux à l'égard d'un tiers, personne physique ou morale entraînera l'élimination du texte.
- Seules les 100 premières nouvelles de chaque catégorie seront acceptées.

Règlement – 4^e Concours de Nouvelles de BERRIC

- La participation au concours est gratuite.

- Les prix seront les suivants :
 - Catégorie adultes :
Premier prix : 200€
Prix du jury : 100€
Prix de la médiathèque : 100€
 - Catégorie « jeunes » : livres et bandes dessinées

- Le premier prix est attribué par le jury et par la médiathèque.
Le jury et la médiathèque attribuent ensuite un prix chacun.
Le jury est composé de trois personnes, dont des auteurs de Berric.

- Les textes pourront être adressés du 1^{er} janvier au 31 juillet 2022.
Un codage sera affecté à chaque auteur par les organisateurs du concours afin de garantir leur anonymat face au jury.
La remise des prix aura lieu lors du salon du livre le 16 octobre 2022.
La présence des gagnants est vivement souhaitée au moment de la remise des prix.
Les gagnants seront informés par téléphone à la fin de l'été 2022.
Tous les candidats seront informés par courrier du résultat. Pour cela, chaque candidat joindra une enveloppe timbrée libellée à son nom et à son adresse.

- Aucun texte ne sera retourné à son auteur.
Les auteurs acceptent que les textes soient librement utilisés pour des parutions effectuées par la mairie et/ou la médiathèque (bulletin municipal, etc.).

- **La participation au concours est subordonnée à l'envoi par courrier à l'adresse suivante :**
Mairie de Berric – Concours de nouvelles
16 Place de l'Eglise – 56230 BERRIC
pour le 31 juillet 2022 dernier délai (le cachet de la poste faisant foi) :
 - De 4 exemplaires du texte
(en plus de l'envoi par mail à l'adresse concours.berric@gmail.com)
 - D'une enveloppe timbrée libellée au nom et à l'adresse de l'auteur
 - Du bulletin d'inscription.